

# Accueillir l'enfance

✘ « *La question n'est plus seulement de savoir quel monde nous laisserons à nos enfants mais quels enfants nous laisserons au monde !* » Philippe Meirieu.

Il y a déjà à peu près vingt-cinq ans que j'accompagnais mon premier petit gars à la crèche, à Bordeaux. La « référente » de Florian fait encore aujourd'hui partie de notre proche environnement, comme la psychologue qui intervenait quelques heures dans cette structure municipale et qui continue de participer aujourd'hui à l'aventure de la revue Spirale, que je dirige depuis 1996.

Dans les années quatre-vingt, le bébé était déjà une personne et la « bébologie » s'érigait en science à part entière. Une conception novatrice du bébé s'établissait qui considérait le bébé du « pipicacadodo » comme un être capable d'exprimer ses besoins, de se faire comprendre et d'interagir avec son entourage.

La réflexion sur les modes d'accueil, on parlait de « garde d'enfants » à l'époque, et les pratiques qui s'y référaient furent totalement renouvelées. Des nourrices mercenaires du XVIIIe siècle aux crèches hygiénistes du début du XXe siècle, les établissements d'accueil de la petite enfance entamaient leur tranquille mais radicale révolution. Dolto était passée par là, qui affirmait que le bébé était une personne (et Winnicott dès 1949 et Brazelton dans les années soixante-dix et Bernard Martino dans son célèbre documentaire télévisé de 1984) et l'ouvrage de Myriam David et Geneviève Appell, *Lóczy ou le maternage insolite* (1973), avaient profondément marqué les esprits. La convention internationale des droits de l'enfant de 1989 introduisait déjà les travaux très récents sur les curricula qui édictent connaissances, objectifs et valeurs qui encadrent les pratiques d'un accueil de qualité de la petite enfance. Parents, professionnels, institutions, nous échafaudions de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement des petits enfants par des adultes qualifiés et bienveillants, pour les aider à trouver leur voie dans un environnement sécurisant. Nous mettions l'accent sur la nécessité de repenser, radicalement, la politique de la petite enfance, à l'échelle d'un établissement, d'une ville, d'un pays, de l'Europe même.

## **Trouver une crèche**

Il y a à peu près cinq ans, j'ai refait le chemin à rebours, accompagnant mon dernier petit gars à la crèche, à Marseille. Je me réjouissais à l'avance des changements que je pressentais, j'avais hâte de retrouver cette créativité des professionnels et ce souci de l'autre en devenir. LA crèche, il fallut d'abord la trouver, liste d'attente immémoriale, propositions hasardeuses, usines à bébés, enfin, une structure associative toute neuve, avec de beaux projets mais surtout une écoute et une attention particulière à notre rencontre, parents et enfant. Félix a essuyé les plâtres, on va le dire ainsi, de l'ouverture ; personnel trop mobile, difficultés de communication avec l'encadrement, j'avais l'impression de me retrouver vingt ans plus tôt, quand l'absence de moyens et de réflexion faisaient le lit d'un accueil précaire et peu respectueux des enfants, des parents mais tout autant des professionnels.

## **Risque de destructuration**

Huit cent mille enfants naissent chaque année en France et près de 2,25 millions d'entre eux ont moins de trois ans. L'accueil de la petite enfance, qui s'était radicalement transformé en quelques années, serait-il en cours de destructuration ?

La question peut se poser au vu de plusieurs événements concomitants ou successifs : rapport Tabarot de juillet 2008, rapport Juilhard de juillet 2009 rassemblant tous deux des propositions portant sur l'assouplissement des règles encadrant l'accueil individuel et collectif afin d'augmenter les capacités d'accueil des jeunes enfants mais mettant aussi radicalement en cause la qualité de cet accueil. C'est, comme si pour rendre effectif le droit opposable à la garde d'enfants, mesure emblématique de Nicolas Sarkozy lors de sa campagne présidentielle et prévue pour 2012 (avec 322 000 places à créer pour couvrir les besoins), le gouvernement avait décidé de donner la priorité aux crèches privées, aux jardins d'éveil et aux regroupements d'assistantes maternelles, le tout dilué dans une sous-professionnalisation affichée des professionnels. Quid dès lors de l'expérience cumulée par les professionnels et du travail au quotidien sur la qualité, la montée en compétence, les enjeux et les chantiers de la coéducation, l'accueil de la diversité, la place des parents, des professionnels, des enfants ? Quid encore de la concertation sur ces sujets, associant les différentes parties prenantes ?

Mobilisation générale Les collectifs Pas de bébés à la consigne, Pas de conduite, l'Appel des appels, d'autres encore et jusqu'à l'association Spirale ont organisé en commun les États Généraux pour l'Enfance, le 26 mai 2010 à Paris pour dénoncer la libéralisation du secteur, la volonté des dirigeants de faire du chiffre à tout prix (augmenter le nombre de places de garde) sans se soucier de la qualité d'accueil des plus jeunes de notre pays. Ces États généraux pour l'enfance avaient décidé d'être délibérément indécents et de prendre la parole que l'on ne leur avait pas donnée pour qu'ensemble, nous construisions une vraie politique pour l'enfant en France ; un cahier de doléances, réunissant plus d'une centaine de revendications a été édité pour l'occasion.

Car, contre ce mot d'ordre actuel qui semble être : faire plus en dépensant moins, privatiser largement, déqualifier le personnel auprès des jeunes enfants ; pour changer une couche, pourquoi faire des études, n'est-ce pas M. Darcos ? et gérer le monde de la « garde d'enfants » à flux tendu, il nous fallait bien construire une mobilisation générale des professionnels de la Petite Enfance. Depuis, cette « déferlante nationale de la petite enfance » continue de faire oeuvre de résistance et les récentes publications du collectif Pas de zéro de conduite (Les enfants au carré ? Une prévention qui ne tourne pas rond et le Manifeste Petite enfance : pour une prévention prévenant) nous engage à maintenir élan et vigilance.

## **Règne du quantitatif**

Car il faut bien s'en rendre compte, rien n'a changé de cette volonté affichée de l'État de dénaturer les métiers de l'accueil, de l'éducation, du soin, de la justice, de la culture. N'assistons-nous pas en effet à la dégradation de tous nos systèmes de valeurs culturelles qui sont toujours plus soumis à la standardisation et à ses impératifs orientés vers la consommation, à la dégradation des modes de vie en société, que ce soit au

sein du couple, des structures de la famille, de la vie sociale, qui tendent à se décomposer ou à se stéréotyper ? N'entendons-nous pas, de toutes parts, un discours réactionnaire et sécuritaire, forme d'un désir de retour à des archaïsmes outranciers qu'il convient hâtivement de révoquer ?

Aux professionnels de l'enfance, qui exercent dans les champs de l'accueil, de l'éducation, du soin, de la justice, de la culture, il est maintenant demandé de prouver leur valeur, ce terme n'étant entendu chez nos contemporains que dans sa seule acceptation marchande. Or, la dignité humaine ne se marchande pas, assurait Kant. La dignité des professionnels de l'enfance, originellement engagés dans la sensibilité de l'autre, est aujourd'hui bousculée par un certain nombre de menaces ici rapidement rappelées pour les plus emblématiques et récurrentes, dans le champ de l'accueil de la petite enfance. Les projets gouvernementaux actuels conduisent, en effet, en dépit des effets d'annonces ministérielles, à une dégradation des dispositifs existants. À la volonté proclamée d'accueillir plus d'enfants, d'un « droit opposable à la garde d'enfant », répondent les atteintes multiples à la qualité de l'accueil.

Les choses sont claires, c'est le règne proclamé du quantitatif au dépend du qualitatif. En effet, dans la suite du rapport Tabarot remis à l'été 2008, sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en France, le gouvernement a successivement :

- Modifié le décret du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE). Votés par la Cnaf le 2 février 2009 et rapidement publiés au Journal officiel, ces changements impliquent l'augmentation de l'accueil en surnombre des enfants (qui de 10 % passera à 20%), de fait la modification des taux d'encadrement et le passage du ratio de personnel qualifié qui régresse de 50 % à 40% : puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmiers ou psychomotriciens.

– Proposé de créer des Maisons d'assistants maternels (Mam) qui correspondent dans les faits à des structures d'accueil pouvant recevoir jusqu'à seize enfants pour quatre assistant(e)s maternel(le)s, sans aucune norme de fonctionnement et d'encadrement, approuvé en première lecture à l'Assemblée nationale, le 4 mai 2010. – Lancé l'expérimentation des jardins d'éveil pouvant accueillir de huit à douze enfants de 2 à 3 ans par adulte (soient huit enfants pour un adulte en crèche collective), sans garantie quant à la qualification des personnels et sans élaboration approfondie sur l'articulation avec l'école maternelle dont on connaît par ailleurs l'ampleur des critiques qui lui sont adressées, comme autant de volontés affirmées de démanteler ce fleuron de l'institution scolaire française. [2] – Approuvé la non exclusion de la directive « services » (ex Bolkestein) relative aux services dans le marché intérieur émanant de l'Union européenne qui ouvre le champ de l'accueil à la libre concurrence et aux lois du marché. Malgré de récentes préconisations en faveur du recours à des « conventions d'objectifs annuelles ou pluriannuelles » qui permettraient de subventionner certains projets portés par des associations, les services en charge de l'accueil de la petite enfance ne sont plus inclus dans les services sociaux d'intérêt général (SSIG) : la marchandisation de l'accueil est en cours, le marché des crèches aiguise les appétits et apparaissent à tout va de nouveaux opérateurs

privés qui proposent leurs prestations aux employeurs, entreprises, municipalités, institutions. – Validé la réduction de soixante à trente heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile. – Et décidé de permettre aux assistantes maternelles l'accueil de quatre enfants au lieu des trois autorisés actuellement. Que pouvons-nous ajouter ? Que le prix à payer de ces mesures pour les enfants et les familles sera bien assurément celui de la qualité d'accueil du jeune enfant. Partout aujourd'hui naît et se renforce une insécurité sociale aux visages multiples. L'enfant apparaît comme le sujet élu de cette inquiète sollicitude pour l'avenir. Il convient qu'ensemble, mouvements, collectifs et associations réunies, qui dénoncent cette « grande braderie de l'accueil » et exigent un plan d'urgence pour la petite enfance, nous participions de cette insurrection des consciences que l'Appel des Appels réclamait obstinément de ses vœux pour répondre aux défis posés par la crise sociétale contemporaine qui risque de virer au cauchemar pour les enfants de demain. S'il est un antidote à ce cauchemar, il est à inventer, n'ayons pas peur des mots, ensemble et avec enthousiasme, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme on dit. Pour que d'indignés, nous redevenions tous, engagés, fiers de notre avenir.

**Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre.**

[Article paru dans le dossier spécial Jeunes Enfants de janvier 2014](#)